

**Extrait de décision de la Commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 10 septembre 2012, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation sollicitée conjointement par la SARL VP Développement, dont le siège social est situé 9, allée des Rabasses 63800 COURNON D'AUVERGNE, représentée par MM. Jean-Louis AGRET et Gilles DUMAS, et par la SCI MAG Limoges, dont le siège social est situé rue Nicolas Blanc – ZI La Barbière – 47300 VILLENEUVE-sur-LOT, représentée par M. Philippe GINESTET, en vue de procéder à la création, au sein d'un ensemble commercial, sur le site de l'ancien "Village Pénicaut", 16, rue de Buxerolles – zone industrielle nord de Limoges, d'un magasin d'équipement de la maison, sous l'enseigne GIFI, d'une surface de vente de 2200 m² et d'un magasin d'équipement de la personne, d'une surface de vente de 644 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.